

Règlement du Jeu Concours

La Boutique Doctissimo

Article 1

La société DOCTISSIMO, éditrice du site Psychologies.com, Société Anonyme au capital de 72 450 euros, ayant son siège au 149 rue Anatole France, 92 300 Levallois-Perret, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 562 013 524, organise du 17 mai au 06 juin 2010 inclus un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé "Jeu concours Psychologies.com".

Article 2

La participation au jeu est ouverte à toute personne physique majeure. Les membres de la société organisatrice ainsi que leur famille ne peuvent pas participer au jeu.

Article 3

Le jeu est présenté sur le site www.doctissimo.fr et accessible depuis des bannières publicitaires sur plusieurs sites du groupe Doctissimo et ses partenaires, des emailings et des bannières publicitaires dans les newsletters permettront également d'accéder au jeu concours de la Boutique Doctissimo.

Article 4

Pour jouer, le participant doit se rendre sur la page dont l'adresse est la suivante :

<http://boutique.doctissimo.fr/concours/> et répondre correctement à la question qui lui est posé en cochant la bonne réponse parmi les 3 réponses proposées, et ce pendant toute la période de validité du jeu.

Ensuite, le participant doit se connecter sur son compte Boutique Doctissimo (identique au compte Doctissimo.fr).

S'il n'est pas inscrit, alors il devra compléter le formulaire d'inscription en remplissant les champs obligatoires indiqué par un astérisque, et il pourra choisir de cocher ou non la case correspondant à l'inscription aux newsletters de la Boutique Doctissimo et de ses partenaires ; enfin pour valider sa participation au jeu concours, il devra alors cliquer sur « JE PARTICIPE ! ».

Il sera dès lors inscrit au site Boutique.doctissimo.fr et fera partie de la liste des participants au jeu concours de la Boutique by Docti.

Les coordonnées incomplètes, illisibles, erronées, falsifiées ou comportant de fausses indications seront considérées comme nulles et entraîneront l'élimination du participant.

Après avoir validé son inscription au jeu concours, le participant arrivera sur une page de confirmation d'inscription où il aura alors la possibilité de parrainer 3 amis au jeu concours en remplissant les trois champs réservés à l'adresse électronique de ses ami(e)s. Pour valider le parrainage de ses ami(e)s, il devra à nouveau cliquer sur « ENVOYER ».

Une fois cette étape de parrainage validée, le participant arrivera sur une page de confirmation de parrainage ; en arrivant sur cette page, il aura la possibilité de doubler ses chances de gagner. Il sera dès lors inscrit deux fois dans la liste des participants au jeu concours de la Boutique By Docti.

Article 5

Le jeu concours de Doctissimo.fr est doté au total d'un lot pour une valeur totale de 2000 euros.

Le premier participant ayant répondu correctement à la question, qui sera tiré au sort, remportera le prix du jeu concours, d'une valeur de 2000€. Il s'agit d'un séjour pour 4/5 personnes au sein du Parc des Alicourts pendant toute une semaine hors haute saison.

Ce lot comprend :

- Un séjour en cottage tout confort (hébergement VIP, 2 chambres, 2 salles de bains, cuisine équipée, micro-ondes, frigo, lave vaisselle, climatisation, mezzanine...)
- Panier petit déjeuner
- Linge de lit et de toilette fournis
- Apéritif d'accueil VIP à La Paillotte
- Un pack SPA massages du monde (par personne)
 - 1 modelage Délice aux fruits frais - 60 mn
 - 1 massage californien – 60 mn
 - 1 rituel du Siam (gommage – massage balinais) – 90 mn
 - 1 soin massage « Rituel Fleurs de Bali ® » (soin visage) – 45 mn
- Accès au Senso Balnéo Spa pour toute la durée du séjour (espace de balnéothérapie : bassins d'hydrothérapie, saunas, hammam, jacuzzi,...)

Les lots sont décrits de façon sommaire sur toutes les pages du concours et de façon précise dans ce présent règlement.

Article 6

Le 7 juin 2010, le ou la gagnant(e) sera celui ou celle qui aura répondu correctement à la question et qui aura été tiré au sort sous contrôle de La SCP DARRICAU PECASTAING , huissiers de justice associés, 4 Place Constantin Pecqueur 75018 Paris.

Article 7

Chaque joueur ne peut participer qu'une seule fois pendant toute la durée du jeu.
Il ne sera attribué qu'un seul lot par foyer (même nom, même adresse postale).

Article 8

Le ou la gagnant(e) sera contacté(e) par la Société Doctissimo dans un délai d'environ 4 semaines après la désignation du gagnant(e). Le nom de ce(tte) gagnant(e) sera indiqué sur le site. Le lot ne peut en aucun cas être échangé à la demande du gagnant(e) par un autre lot, ni contre sa valeur en espèce.
Le lot est attribué nominativement et ne peut être remis à des tiers.

Article 9

Si les circonstances l'exigent, DOCTISSIMO se réserve le droit de remplacer les lots annoncés par des lots de valeur équivalente ou de caractéristiques proches.

Tout lot non réclamé dans un délai d'un mois après le 7 juin 2010 restera la propriété de DOCTISSIMO.

Dans le cas où l'identité et/ou l'adresse du gagnant s'avérerait erronée(s), DOCTISSIMO ne pourra être tenu responsable.

Article 10

DOCTISSIMO se réserve le droit d'annuler, d'écourter, de prolonger, de reporter ou de modifier les conditions du jeu à tout moment si des circonstances de force majeure l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 11

DOCTISSIMO ne saurait être tenu responsable du retard, des pertes ou avaries résultant des services postaux et de gestion, ou en cas d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à l'Internet, de la ligne téléphonique ou encore de tout autre incident technique.

Article 12

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, ou les droits voisins, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le jeu, sont strictement interdites.

Article 13

Les accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourront donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté pour le compte de l'internaute et/ou pour son usage de l'Internet en général, et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer aux jeux, ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Article 14

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations nominatives les concernant en écrivant à l'adresse du jeu. Ces informations sont destinées à la société organisatrice et sont obligatoires pour la participation au jeu et l'attribution des gains aux gagnants. A défaut, la participation sera considérée comme nulle.

Article 15

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Tout litige relèvera de la juridiction compétente.

Le présent jeu est soumis à la loi française. Le règlement du présent concours est déposé au sein de La SCP DARRICAU PECASTAING, huissiers de justice associés, 4 Place Constantin Pecqueur 75018 Paris. Le règlement est consultable sur le site Internet de l'étude <http://www.etude-dp.fr> dans la rubrique « jeux concours » puis « Consulter les règlements de jeux-concours ».

Le règlement complet est également disponible sur le site du jeu concours et accessible via cette URL : <http://boutique.doctissimo.fr/concours/>, ou il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante :

Jeu concours Psychologies.com - 9, place Marie-Jeanne Bassot, 92300 Levallois-Perret.

EXTRAITS DU REGLEMENT:

Jeu gratuit et sans obligation d'achat valable du 17 mai au 06 juin 2010 inclus.

Règlement disponible sur <http://boutique.doctissimo.fr/concours/>